



uOttawa

Centre Michaëlle-Jean pour
l'engagement mondial et communautaire

Michaëlle Jean Centre for Global
and Community Engagement

Concours de photos Instagram 2017 Campagne « Je m'implique! »

RÈGLEMENTS DU CONCOURS ET RENSEIGNEMENTS

En soumettant votre photo et votre texte, vous acceptez les règlements du concours ci-dessous :

1. Admissibilité : Le présent concours s'adresse aux étudiants et étudiantes qui sont inscrits actuellement à l'Université d'Ottawa. Seuls les étudiants qui font un minimum de 4 heures de travail bénévole non-rémunéré effectué principalement pour le bénéfice des autres entre la période du 5 septembre 2017 au 12 octobre 2017 sont admissibles. Les participants peuvent être citoyens canadiens, avoir statut de résident permanent au Canada ou être étudiants internationaux.

2. Inscription : Pour s'inscrire, les étudiants doivent prendre une photo et rédiger une vignette d'environ 140 caractères soit en français ou en anglais. Aucun achat requis. La participation au concours est gratuite et les étudiants ne peuvent soumettre qu'une seule entrée. Les entrées par groupe ne sont pas admissibles. Un individu doit présenter une photo pour une association ou un dub étudiant. Si une photographie a été prise par un photographe professionnel, il est interdit de la soumettre au présent concours. Vous pouvez soumettre une photo qui aura été prise par vous-même ou une ou un collègue, tout en ayant sa permission pour soumettre la photo. Sous réserve du respect des présents règlements du concours, un seul prix sera remis au gagnant dans une des quatre catégories.

3. Exigences relatives à la photo

a. Qualité et format : La photo numérique doit avoir la plus haute résolution possible (idéalement de 200 à 300 dpi). Elle doit être en format .JPG ou .PNG (le format .GIF ne sera pas accepté).

b. Sujet : Nous cherchons des photos originales qui définissent bien ce qu'est le bénévolat ou l'engagement communautaire fait au Canada ou à l'étranger. Ce faisant, elles pourraient inspirer les autres à vouloir faire du bénévolat. Chaque photo et texte doivent être des créations originales et doivent respecter tous les règlements du concours. L'information suivante doit être incluse :

- i. Votre nom, numéro d'étudiant, faculté et programme auxquels vous êtes inscrit à l'Université d'Ottawa;
- ii. Ce que vous avez fait ou ce que vous faites durant vos heures de bénévolat;
- iii. Pourquoi pensez-vous que votre engagement a eu un impact positif sur vous et dans la communauté. Expliquez à l'aide du mot-clic #jem'implique parce que...
- iv. Identifier un partenaire ou un professeur à l'aide de l'étiquette @

c. **Langue** : Le texte doit être rédigé en anglais ou en français. La qualité de la langue sera prise en compte.

d. **Contenu et restrictions quant au contenu** : La photo doit être une création originale des participants. Elle ne doit pas avoir été déjà soumise, distribuée ou diffusée ni avoir remportée un prix dans un autre concours, et ne doit pas contenir de scènes qui, de l'avis de l'Université, sont inappropriées ou qui, selon les normes sociales actuelles, risquent d'offenser ou de causer préjudice au nom, à la réputation ou à l'image de l'Université de quelque manière que ce soit.

e. L'Université se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser une entrée qui ne respecte pas les règlements du concours; la seule participation au concours ne garantit pas que la photo et le texte soumis seront diffusés.

4. **Processus de participation et date limite**

Partagez votre photo et vignette sur Instagram et/ou Facebook entre le 5 septembre et le 10 octobre 2017.

5. **Prix** : Sous réserve du respect des règlements et des modalités du concours énumérés ci-dessous, la valeur totale du prix remis s'élève à 300 \$ (CAD). Quatre (4) certificats-cadeaux seront remis selon ces catégories :

1. Une association étudiante
2. Un club étudiant
3. Un individu - Étudiant(e) de premier cycle
4. Un individu – Étudiant(e) de deuxième cycle

Pour obtenir le prix, le gagnant doit répondre aux critères d'admissibilité et respecter toutes les restrictions quant au contenu et les règlements du concours. La probabilité de gagner le prix dépend du nombre total et de la qualité des entrées. Le prix doit être accepté tel quel ou refusé.

6. **Sélection des gagnants** : Le comité de sélection se réunira le **11 octobre 2017** afin de choisir les quatre entrées gagnantes. Les gagnants seront dévoilés lors de la Foire du bénévolat du 12 octobre 2017, et seront informés par la suite. Les décisions du comité seront sans appel. Le comité fondera ses décisions sur les critères suivants:

- a. Originalité et capacité d'inspirer les autres (30%)
- b. Impact positif dans la communauté et sur l'étudiant (20%)
- c. Qualité et originalité de l'image visuelle (20%)
- d. Respect des règles avec le mot-clic # et l'étiquette @ (20%)
- e. Nombre de partages et d'appréciations (« likes ») (10%)

Lorsque la sélection de l'entrée gagnante aura été faite, les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel. Les gagnants doivent également signer un formulaire accusant réception de leur prix et en libérant l'Université d'Ottawa de toute responsabilité découlant de la participation au concours ou de l'acceptation de tout prix. Si le participant sélectionné ne peut être atteint dans les 14 jours d'être choisi comme gagnant, le prix sera remis à l'entrée en deuxième place. L'Université réserve le droit de ne pas donner de prix.

7. Utilisation et propriété de la photo : Une fois soumis dans le cadre de ce concours, les textes et les photos numériques deviennent la propriété exclusive du Centre Michaëlle-Jean d'engagement mondial et communautaire de l'Université d'Ottawa qu'elles gagnent ou non. Tous les participants donnent à l'Université la permission d'utiliser la photo et le texte qui l'accompagne à des fins promotionnelles, éducatives, publicité, documentation écrite et électronique ou autre, même s'ils ne sont pas sélectionnés. Tous les participants renoncent à tous droits moraux de la photo et du texte. L'Université peut utiliser, modifier, reproduire, publier, diffuser, exposer, transmettre et distribuer la photo et le texte et toute autre information soumise par les participants sans autre permission ou compensation, ou autoriser un tiers à le faire.

8. Publicité : Le nom du gagnant peut être annoncé au public et, en soumettant une photo au concours, vous acceptez la publication de votre nom si votre entrée est sélectionnée.

9. Protection des renseignements personnels : Les renseignements recueillis dans le cadre de la participation au concours, comme le nom et les coordonnées des étudiants, seront utilisés uniquement par l'Université aux fins de la sélection des gagnants du concours. En soumettant une photo et un texte au concours, les participants acceptent que la photo, le texte et leur nom soient publiés sur le site Web de l'Université et utilisés sur les supports promotionnels de l'Université d'Ottawa que ce soit sous forme écrite, verbale ou audiovisuelle.

10. Responsabilités des participants : En soumettant une entrée au concours, les participants confirment qu'ils se sont assurés que :

- a. la photo et le texte contiennent des images originales et ne contreviennent pas aux droits d'auteur, aux marques de commerce, aux droits relatifs à la protection de la vie privée ou à tout autre droit d'une ou de plusieurs personnes;
- b. la permission de toute personne reconnaissable qui apparaît dans la photo a été obtenue et que les permissions relatives aux éléments de la photo n'appartenant pas aux participants, incluant sans toutefois s'y limiter les logos et les marques de commerce, ont aussi été obtenues.
- c. L'approbation de l'organisme ou de votre superviseur a été obtenue pour prendre des photos sur les lieux du bénévolat.

11. Lois applicables : Les présents règlements sont régis par les lois de la province de l'Ontario et par les lois du Canada qui s'y appliquent et doivent être interprétées en conséquence.

12. Dénégation de responsabilité : L'Université n'assume aucune responsabilité en cas de réclamation liée à une entrée soumise dans le cadre du concours, par exemple les réclamations touchant la transgression des droits de propriété intellectuelle, la diffusion publique de l'entrée ou l'atteinte à la vie privée, le libelle ou la diffamation. L'Université n'assume en outre aucune responsabilité quant aux défaillances techniques matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit, à la perte ou à la non-disponibilité des connexions réseau ou aux transmissions informatiques non réussies, incomplètes, inintelligibles ou retardées qui pourraient limiter la capacité des participants à participer au concours ou les empêcher de le faire. En participant au concours, vous libérez l'Université, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses commanditaires, les fournisseurs du prix et leurs mandataires de toute responsabilité quant aux poursuites, aux réclamations et aux demandes découlant

de votre participation au concours, de l'attribution des prix, de l'utilisation de tout renseignement personnel.

13. Annulation : L'Université peut annuler ou modifier ce concours pour n'importe quelle raison et changer les règlements du concours en tout temps et sans préavis si de la fraude, des problèmes techniques, ou autres circonstances compromettent l'intégrité du concours.

14. Questions : Pour toute question au sujet du concours de photographie, veuillez communiquer avec Stéphane Cardinal (ausedumonde@uottawa.ca).